



Demande de bourse de lycée pour la rentrée 2021

samedi 15 mai 2021, par [Principale](#)

La campagne des demandes de bourse de lycée pour l'année scolaire 2021-2022 est ouverte .Cette demande concerne les familles des élèves scolarisés en classe de 3^e



La campagne de bourse de lycée se déroulera en deux périodes :

Première période : du 17 mai au 06 juillet uniquement par une demande papier. Mais à partir du 28 juin, demande en ligne également possible (Scolarité services)

Deuxième période : du 02 septembre au 21 octobre 2021 (demande en ligne ou papier)

Ci-dessous pour consultation et téléchargement un document de 5 pages :

La notice d'information et de demande de bourse

La partie « **notice** », pages 1 et 2, qui explique comment compléter la demande, liste les pièces justificatives à fournir **OBLIGATOIREMENT** et précise les critères d'attribution d'une bourse nationale de lycée :

- Les ressources de la famille : est pris en compte le revenu fiscal de référence inscrit sur votre avis de situation déclarative des revenus 2020 ou sur l'avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020.

- Le nombre d'enfants à charge

La partie « **demande de bourse** », pages 3 à 5.



Le barème pour l'instruction du dossier de bourse

Ce document vous permet de vérifier si vous êtes potentiellement éligible. Mais attention si votre situation a évolué défavorablement, il est important de fournir des justificatifs permettant de prendre en compte ce changement si non le dossier sera rejeté.



Trois possibilités pour compléter et transmettre le dossier

1^{re} possibilité : vous n'avez pas d'imprimante à votre domicile, vous pouvez compléter le formulaire en ligne joint « Formulaire de demande de bourse », pages 3 à 5.

Vous pourrez ensuite nous le renvoyer par mél à l'adresse secretariat.clg.mignet@ac-aix-marseille.fr avec les pièces justificatives. Ceci vous permet d'éviter d'imprimer mais il vous faudra néanmoins scanner tous les documents justificatifs.

Pour signer il suffit d'indiquer votre nom dans la zone signature

2^e possibilité : vous ne pouvez pas saisir de formulaire en ligne mais vous pouvez imprimer les documents. Imprimez les pages 3 à 5 du document posté ci-dessus, complétez les. Joignez les documents demandés en version papier. Puis vous rapportez le tout au collège, dans une enveloppe fermée à déposer dans le hall d'entrée avant le 06 juillet.

3^e possibilité : vous ne pouvez ni saisir un formulaire en ligne, ni imprimer ou scanner de document, nous vous proposons l'organisation suivante :

1- Nous allons vous mettre à disposition des dossiers papier que vous pourrez venir récupérer dans le hall d'entrée du collège EN DEHORS DES HORAIRES D'ENTREE et de SORTIE des ELEVES.

2- Vous pourrez revenir déposer les dossiers complétés dans une boîte dédiée dans le même hall d'entrée du collège également EN DEHORS DES HORAIRES D'ENTREE et de SORTIE des ELEVES. Nous traiterons les dossiers environ 48h après leur dépôt. Vous recevrez ensuite un accusé réception du dossier si le dossier transmis est complet et conforme. S'il manque des pièces nous vous recontacterons.

Des primes complémentaires à la bourse sont allouées selon la scolarité du boursier

Prime d'équipement

D'un montant de 341,71 euros, elle est versée en une seule fois avec le premier trimestre de la bourse aux élèves de première année de certaines spécialités de CAP, de bac professionnel, de bac technologique ou de brevet de technicien. Cette prime est attribuée automatiquement en fonction de la spécialité de formation.

Prime à l'internat

Cette prime est accordée à tous les élèves boursiers nationaux scolarisés en internat.

La prime à l'internat est modulée selon l'échelon de bourse détenu par l'élève boursier.

Les familles n'ont pas de demande à remplir, cette prime est attribuée automatiquement aux élèves boursiers internes. Elle est soumise aux mêmes règles de gestion que les bourses. La prime est versée en trois fois par déduction sur la facture des frais de pension.

Pour les élèves boursiers de lycée internes le montant annuel de la prime varie de 258 € (1^{er} échelon) jusqu'à 423 € (6^e échelon).

La campagne de bourse de lycées reprendra, pour une 2^e vague, à la rentrée scolaire de septembre en version dématérialisée par Scolarité Services mais nous vous recommandons de déposer les dossiers dès maintenant et de ne pas attendre.

Pour votre information une page dédiée à la bourse de lycée est consultable sur le site du Ministère en suivant le lien :

<https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511#:text=Pour%20l'ann%C3%A9e%202021-2022,fois%20>

Mon équipe est disponible pour vous accompagner si nécessaire ainsi que M^{me} RUIZ, notre assistante sociale en faveur des élèves.

La Principale